



SECTION PLUS DE 50 ANS FICHE INSCRIPTION

INFORMATION DE L'ADHERENT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / / /

Nationalité : Sexe : M F

Adresse :

Code Postal et Commune :

N° Sécurité Sociale : Email :

Téléphone : Autre :

Nom et n° téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

J'ai déjà une licence FSGT : Oui Non Si oui ,Club, Section, Numéro :

Certificat médical remis le : Attestation médicale remise le :

Ancienne profession :

Accepte de me faire photographier par Arts et Sports de Drancy : Oui Non

Date : Signature* :

Montant de cotisation :

- 70 € cotisation annuelle
- 38 € cotisation annuelle pour un adhérent déjà affilié FSGT (ASD autre section ou club)

Mode de règlement : (Indiquez le montant)

Chèque x Chèques Espèces ANCV Avec nom et adresse

Chèque à libeller à l'ordre de ASD - Section ASD +50 ANS

Attestation (Employeur, Organismes sociaux etc.) : Oui Non

Je souhaite un double de la feuille d'inscription : Oui Non

Contacts info :

asdplusde50ans@gmail.com

01.48.32.40.02

www.asdrancy.fr

*En signant vous acceptez le règlement de l'association au verso

Règlement d'Arts et Sports de Drancy

La responsabilité de Arts et Sports de Drancy s'exerce dans le cadre de ses activités animées :

- a. Pendant l'animation des séances d'entraînement
- b. Pendant les manifestations exceptionnelles : Championnats, tournois, initiatives sportives

Elle est engagée uniquement durant l'horaire normal des séances et manifestations.

Les parents d'enfants mineurs adhérents du club, gardent l'entièr responsabilité de leurs enfants avant et dès la fin des séances.

Ils doivent s'assurer de la présence de l'animateur et remettre leurs enfants à celui-ci. En cas d'absence de l'animateur 15 minutes après l'horaire normal du début de la séance, l'activité est annulée et la responsabilité de l'association dégagée.

Chaque adhérent et parents d'adhérent mineur s'engagent à prendre connaissance et à respecter les règlements et statuts d'Arts et Sports de Drancy.

Ces documents sont disponibles au secrétariat du club et compléteront votre information sur le fonctionnement des sections du club.

Pour pratiquer votre sport favori, une assurance est obligatoire.

Sans augmentation du prix de la cotisation, Arts et Sports de Drancy vous en propose une avec votre licence FSGT.

Vous devez obligatoirement nous faire savoir si vous souhaitez la souscrire.

En cas de réponse négative, vous devrez vous même en contracter une.

La responsabilité d'Arts et Sports de Drancy en ce domaine sera dégagée.